

Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de la société Mauna Kea Technologies (la « **Société** ») qui s'est tenue à huis clos hors la présence physique de ses actionnaires le 3 juin 2021 à 14 heures au siège social de la Société, 9 rue d'Enghien, 75010 Paris, a approuvé la résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel »).

Résolution	Description	Résultat du vote	Section correspondante dans le Rapport financier annuel 2020
SIXIÈME RESOLUTION	Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2020 des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	91,20%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 (Rémunérations des mandataires sociaux)
SEPTIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 au président du conseil d'administration, Monsieur Alexandre Loiseau	81,76%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 (Rémunérations des mandataires sociaux – Pour Monsieur Alexandre Loiseau, Président du Conseil d'Administration)
HUITIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 au directeur général, Monsieur Robert Gershon	81,62%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 (Rémunérations des mandataires sociaux – Pour Monsieur Robert Gershon, Directeur Général)
NEUVIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 au directeur général délégué, Monsieur Christophe Lamboeuf	81,66%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 (Rémunérations des mandataires sociaux – Pour Monsieur Christophe Lamboeuf, Directeur Général Délégué)

DIXIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration et des administrateurs au titre de l'exercice 2021	81,59%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 <i>(Rémunérations des mandataires sociaux – Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux)</i>
ONZIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif au titre de l'exercice 2021	81,64%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; Section 6 <i>(Rémunérations des mandataires sociaux – Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux)</i>

* * *